

COMMISSION VOIRIE, SÉCURITÉ ET CIMETIÈRE

Jeudi 9 novembre 2023 à 18 h

Présents : MM. VATEY José, LEMOINE Jérémy, MALLET Jean-Pierre, TIPHAGNE Philippe, Mmes DESHAYES Anne et MARTIN Fabienne.

Invités : Mme PORTAIL Nathalie, MM. DESHAYES Philippe et THIERRY Dominique.

Absents : MM. DELACOUR Cyrille et BOQUET David.

Excusé : M. DUTHIL Antoine.

PLAQUETTE STÈLE :

La commission cimetière s'est réunie pour décider d'un modèle de plaquette à poser sur la stèle installée récemment au jardin du souvenir, afin de laisser la possibilité aux familles le désirant d'apposer les nom, prénom, dates de naissance et de décès de leur défunt.

Au regard des éléments émanant des pompes funèbres du secteur et de celles qui interviennent généralement dans le cimetière de Jumièges, les membres de la commission ont pu discuter des différents modèles proposés. La problématique étant de faire respecter le choix du modèle et de la police aux familles.

La commune voisine, Vatteville-la-Rue, informe qu'elle travaille avec l'entreprise SHOWPAGE de Yainville.

Cette solution semble correspondre à l'ensemble des membres, la commune garde ainsi la main sur la mise en forme des plaquettes qu'elle commande.

La commune envisage de faire payer une taxe de dispersion de cendres aux familles qui souhaitent mettre une plaquette sur la stèle. Le prix de la taxe serait l'équivalent du prix d'une plaquette.

La commission décide donc de demander un devis à SHOWPAGE pour une plaquette :

- 19 x 5 cm
- Fond noir
- Liseré or
- Police Balzac couleur or
- Gravure Prénom + NOM + années de naissance et décès

Cette nouvelle taxe sera insérée dans règlement du cimetière.

Suite à la demande de la commission M. VATEY fait connaître le coût d'une plaquette dans l'entreprise SHOWPAGE (à partir de 10) :

- 10 plaquettes 19 x 5 cm, Fond noir, Liseré or	41,00 € HT
- 10 gravures Police Balzac couleur or	250,00 € HT
	<hr/>
	291,00 € HT
	+ 58,20 € TVA
	349,20 € TTC

soit 34,92 €/plaquette.

ÉCLAIRAGE :

M. VATEY explique que la charge de l'éclairage revient à la commune, il rappelle qu'il y a 14 points lumineux, 1 LED réparé récemment et 13 autres qui fonctionnent au sodium.

La durée d'éclairage à été réduite suite à la COP 21 (trame noire) :

Hiver 18 h/22 h uniquement le WE (Samedi-dimanche)

Été 22 h/00 h uniquement le WE (Samedi-dimanche)

Plusieurs solutions sont proposées :

- 1) Remettre l'éclairage en semaine pour une mise en valeur du monument.

Mme PORTAIL est d'accord si l'éclairage est changé pour des LED.

Mme DESHAYES demande un peu plus d'explication sur la trame noire, qui n'est pas une obligation mais une recommandation. La trame noire est un **réseau formé de corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité**. Née dans le sillage de la trame verte et bleue, l'objectif des trames noires est de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.

Mme PORTAIL propose la rénovation de l'éclairage avec une meilleure orientation sur l'église.

Mme DESHAYES demande à se renseigner auprès de la DRAC pour connaître leurs recommandations sur la qualité de l'éclairage approprié au monument. Elle évoque qu'il existe des entreprises spécialisées dans les éclairages de monuments historiques pour leur mise en valeur.

- 2) Allumage dès le vendredi soir

M. MALLET propose dans un premier temps que l'on remette en service l'éclairage dès le vendredi soir et ce durant tout le WE.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

COLUMBARIUM

Suite à l'installation de nouveaux blocs au columbarium, la commission décide de garder la gravure sur la porte des emplacements en lettres dorées, police anglaise, et d'ajouter au règlement la prise en charge de la famille d'une nouvelle porte si les cendres du défunt étaient retirées.

ENVIRONNEMENT CIMETIÈRE

Mme PORTAIL fait un point sur son projet de revégétalisation du cimetière de Jumièges. Elle présente les plans proposés et approuvés par la DRAC. Elle explique aussi avoir trouvé de nouveaux financements.

Elle rappelle les règles sur le zéro phyto.

Elle attend encore un devis, mais deux autres ont permis de monter le dossier pour demander des aides.

Pour le moment, M. PORTAIL travaille essentiellement sur le côté financier du projet, les essences des végétaux seront choisies le moment venu.

Une haie vive va être plantée pour remplacer la clôture obligatoire le long de la rue G. Le Conquérant.

Il sera donc ajouté au règlement du cimetière l'interdiction de mettre du gravier.

M. DESHAYES propose de créer une allée avec des pavés autobloquants pour rendre l'accès au site cinéraire PMR.

M. TIPHAGNE signale qu'il faudra prévoir la même chose, de l'entrée du cimetière (marronniers) jusqu'à celle de l'église.

Fin de la réunion 19 h 35.